



# Conseil Municipal du Mercredi 20 décembre 2017

## COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 20 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1<sup>er</sup> Adjoint, Anne CARRO, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Jean-Yves VAUCELLE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Isabelle NEDELEC, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Alain CUEFF, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Thierry COLAS, 6<sup>ème</sup> Adjoint.

Mmes et MM. Yves GOARZIN, Ghislaine BERGOT, Henri LE SIOU, Arthur QUEMENEUR, Gilbert QUENTEL, Nadine YVEN, Valérie KOULMANN, Lionel BEGOC, Agathe ARZUR, Matthieu SEITE, Sophie GUIAVAR'CH, Marina CARCAILLET, Odile LEON, Nicolas LAFORGE, Anne LAGADEC, Pascal MARIOLLE, Nathalie LANCIEN, Michel CADOUR.

**Assistaient également à la réunion :**

Claudie TANNEAU, Directrice générale des services.  
Marie-Anne FAUDEIL, Directrice Générale Adjointe.

**Absents excusés :**

Nadine VOURC'H	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Anne GUIZIOU	qui a donné procuration de vote à	Alain CUEFF
Dominique BLANCHARD	qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR

**Absente :**

Anne-Sophie MORVAN

**Secrétaire de séance :**

Nadine YVEN

La convocation à la présente réunion a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le jeudi 14 décembre 2017.

Nombre de conseillers :	
en exercice.....	29
présents.....	25 puis
	20
votants.....	23

# S O M M A I R E

CM 2017/128 - Débat d'Orientation Budgétaire	3
CM 2017/129 - Charte intercommunale jeunesse. Convention Elan	5
CM 2017/130 - Décision modificative n°3 au Budget Principal	7
CM 2017/131 - Décision modificative n°1 au budget annexe lotissement les Hauts de Keruzanval – RECTIFICATIF	7
CM 2017/132 - Tableau des effectifs – Avancements de grades 2017	9

*Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Nadine YVEN comme secrétaire de séance, elle procède à l'appel.*

*Anne LAGADEC demande à prendre la parole. Le Maire accepte si cela concerne les points à l'ordre du jour ou bien si cela relève de l'intérêt communal.*

*Anne LAGADEC acquiesce car le point qu'elle souhaite évoquer a trait à la vie générale de la collectivité. Elle poursuit donc en évoquant une réunion qui a eu lieu la semaine passée, à laquelle étaient conviés les artisans et les commerçants, sur la restructuration du centre bourg. Elle ne comprend pas pourquoi les membres de l'opposition n'ont pu y participer.*

*Le Maire répond qu'une information aux membres du Conseil Municipal est prévue en fin de séance sur l'évolution du dossier de l'aménagement du centre bourg et de ce fait sur la réunion en question mais que cela ne se fera qu'après les points à l'ordre du jour du conseil.*

*Anne LAGADEC explique que même si une information a lieu cela ne change en rien la façon dont est traité ce dossier, depuis le commencement, fonctionnement qu'elle estime peu démocratique et qui remet en cause l'exercice même de leur mandat. Estimant qu'il n'y a aucune considération pour les membres de l'opposition et qu'ils n'ont pas la même conception de l'exercice de la démocratie locale, ils préfèrent quitter la salle du conseil.*

*Le Maire ne comprend pas cette réaction alors qu'il est prévu cette information en fin de séance et déplore que du fait que l'opposition ait quitté l'assemblée, il n'ait pas pu donner d'explication.*

*Lecture est donnée du premier point :*

## CM 2017/128 - **Débat d'orientation budgétaire**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Les dispositions de l'article L2312.1 du CGCT rendent obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Après avoir pris connaissance du rapport joint en annexe,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

**Commission plénière du 14 décembre 2017 :** la commission a pris connaissance du dossier.

*Jean-Yves VAUCELLE précise que les chiffres sont provisoires car les comptes ne sont pas arrêtés définitivement puis il commente le power point présenté notamment concernant le remboursement du prêt relais intervenu en septembre, sur les charges financières qui sont relativement faibles du fait de ce remboursement important et de taux favorables.*

*Un commentaire est fait également sur les augmentations des dépenses qui sont liées principalement à des travaux d'ordre technique (travaux de maintenance sur les bâtiments, réhabilitation du patrimoine), mais aussi à l'extension du parc automobiles nécessité par l'augmentation des effectifs, l'amélioration des conditions de travail pour le personnel ainsi*

que le renouvellement d'une partie du matériel informatique. Il y a également une augmentation des dépenses concernant la surveillance des bâtiments notamment avec le renforcement des rondes cet été en raison des incivilités. Des postes ont été renforcés par nécessité (embauche d'une Directrice des Services Techniques, renforcement des équipes scolaires afin de respecter le taux d'encadrement des enfants).

Monsieur VAUCELLE souligne l'investissement du personnel qui a pallié au remplacement des effectifs absents en interne.

Concernant les recettes M. VAUCELLE commente le tableau des dotations et évoque la baisse cumulée depuis 2013 qui atteint 713934 €.

Le Maire fait remarquer que 700 000 € ce n'est pas un chiffre anodin et il déplore le départ des membres de l'opposition qui ne pourront entendre ces éléments qui sont importants dans la gestion communale. Il précise également que si les bases fiscales n'avaient pas été augmentées la commune n'aurait pas pu continuer ses investissements.

Arthur QUEMENEUR interroge le Maire sur l'effet de la loi SRU et sur ce qui risque de se produire dans les prochaines années si le montant dû par la collectivité continue d'augmenter. Le Maire répond que la commune apportera volontairement sa contribution dans le cadre d'une nouvelle convention entre les collectivités de Brest métropole. Cela permettra une petite économie de 4 000 €. Il précise que le taux de logements sociaux sur la collectivité avoisine les 15% et qu'à partir de ce pourcentage il y aura une baisse de la contribution de la collectivité. Il souhaite rester à ce niveau de logements sociaux sur la commune.

M. VAUCELLE poursuit le power point en abordant la loi de Finances et son impact sur les collectivités, notamment avec le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

Le Maire explique qu'ils sont en attente de précisions concernant ce domaine pour savoir s'il s'agira de 80% de la population ou bien de 100%, cette proposition pourrait être rejeté par le Sénat car jugé inéquitable et contraire principe de l'égalité du citoyen devant l'impôt.

Il n'y a pas non plus de lisibilité sur la taxe foncière et les minorations qui pourraient être apportées aux exonérations et aux compensations reçues par la commune.

Le Maire évoque l'endettement : un pic pourrait intervenir en 2019 si le lancement des travaux et donc des emprunts sont réalisés. Actuellement la commune retourne sur des bases normales car les emprunts à court terme ont été remboursés cette année et des recettes ont été encaissées suite à la vente de lots au lotissement les Résidences de Kermengleuz.

La trésorerie est saine et cela permet d'être serein sur les investissements futurs. Cet effort d'investissement a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des guilériens, de soutenir les associations en outre. Il poursuit en expliquant que c'est bien grâce à l'augmentation des bases qui vont continuer à progresser et grâce aux nouveaux lotissements sur la commune que l'on peut continuer à investir et à être optimiste. En effet si les bases augmentent par le biais de la revalorisation de l'Etat tous les ans, c'est aussi par l'élargissement de la base par la création de logements que la collectivité engrange de nouvelles recettes fiscales. Par conséquent l'élargissement de la base, les revalorisations de l'Etat et l'augmentation des taux permettent de voir l'avenir avec optimisme.

Il évoque ensuite une petite étude faite au niveau de la collectivité qui donne les chiffres suivant : base en 2007 = 5 211 000 €, base en 2017 = plus de 7 846 000 €. Cela signifie qu'en 10 ans la collectivité a gagné + de 51 % de recettes grâce à l'élargissement de la base et aux revalorisations qui y ont été appliquées.

Le Maire précise qu'il y aura certainement une augmentation des taux d'imposition compte tenu du risque des baisses des subventions programmées. Il souligne également que les élus ont commencé à démarcher auprès des institutionnels : le Député et le Sous-Préfet au niveau de la DETR et du FSIL afin de trouver des financeurs pour les projets qui sont inscrits en investissement en 2018 et jusque la fin du mandat.

*Le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal les membres de l'opposition n'étaient pas d'accord avec les montants demandés mais il précise que si rien n'est demandé alors rien n'est obtenu.*

*Il souligne que le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu tôt cette année car il souhaite que le vote du budget primitif ait lieu en février, le 20, afin de pouvoir démarrer rapidement les projets et de pouvoir les étaler pour ne pas que tous les projets arrivent en même temps.*

*Avant de clore le débat le Maire explique qu'au niveau de la loi de Finances un élément est connu à savoir que les communes les plus vertueuses auront du bonus. Les contraintes qui seront imposées concerneront principalement les collectivités de plus de 50 000 habitants ainsi que les EPCI de plus de 150 000 habitants. Il constate ensuite que le budget de l'Etat devrait être lui aussi équilibré et que l'effort devrait être partagé et ne pas concerner que les collectivités. Concernant Guilers il explique que plus de 400 logements seront mis en œuvre dans les 2 à 4 ans, ce qui représentera une rentrée importante au niveau fiscal et que cette politique de développement de l'urbanisme a également un impact sur l'économie locale notamment sur les entreprises de bâtiments et par conséquent les emplois. Tout est fait depuis des années pour aller dans ce sens au niveau de l'emploi et cela continuera dans les années à venir.*

*Arthur QUEMENEUR prend la parole pour souligner que la politique de la commune permet à tous d'être bien logé.*

*Ce à quoi le Maire ajoute que tout cela se fait tout en tenant compte d'une part de la mixité sociale et de la réglementation en termes de production des logements sociaux. Daniel FERELLOC intervient pour dire que l'enquête publique du PLU qui avait été suspendue reprend et qu'elle aura lieu en janvier pour 15 jours. Le vote des collectivités aura lieu en mars. Par conséquent, il y aura peu de retard sur les projets d'urbanisation prévus à la suite des modifications demandées.*

*La présentation terminée le Maire sollicite les conseillers municipaux afin de savoir s'il y a des interventions.*

*Pas d'observations ni de questions.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

## CM 2017/129 - **Charte intercommunale jeunesse. Convention Elan**

Isabelle NEDELEC donne lecture de la délibération suivante :

ELAN permettant de soutenir des initiatives de jeunes réunit les dispositifs « On s'lance » porté par la CAF et « Coup de pouce » porté par la Ville de BREST. Cette convention porte sur :

- **Mise en place d'une bourse d'aide aux projets pour les 11- 30 ans « bourse élan »**

Construction du dispositif :

*Soutenir les projets de jeunes qui favorisent leur autonomie, et qui contribuent à animer/ dynamiser la vie locale, le territoire, ou créer du lien social.*

Ces projets peuvent être individuels ou collectifs, accompagnés par le coordinateur jeunesse. Les projets seront validés par un jury composé de techniciens de la CAF, Elus Jeunesse et techniciens Ville.

Un budget d'action devra être présenté ainsi que les pièces justificatives à la mise en œuvre du projet (devis, facture etc..).

Plusieurs projets pourront être financés.

Il est demandé aux communes signataires de participer au cofinancement de la « bourse Elan ».

La clé de répartition serait la suivante :

- Nombre de jeunes de 18/24 ans sur la commune base INSEE 2013
- Pourcentage par rapport à la population totale de Brest Métropole.

COMMUNES	NBRE 18/24 ANS	% 18/24 ANS COMMUNE / 18/24 ANS METROPOLE	MONTANT CONTRIBUTIO N ELAN
Bohars	353	0.834%	280€
Brest	34846	80,391%	27000€
Gouesnou	701	1.657%	557€
Guilers	867	2.049%	<b>688€</b>
Guipavas	1397	3,303%	1109€
Le Relecq Kerhuon	1246	2,946%	989€
Plougastel	1179	2,787%	936€
Plouzané	1704	4,029%	1353€
TOTAL	42293	100%	33 586€

Financement CAF : 21000€

L'ensemble des communes de Brest Métropole se sont inscrites dans la signature de la Convention.

Cette approche permet de répondre aux projets des jeunes habitants du territoire, de proposer un outil permettant de répondre à des demandes d'accompagnement et financement de projets de jeunes.

La convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'une année.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention jointe en annexe.

**Commission plénière du 14 décembre 2017** : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

## CM 2017/130 - **Décision modificative n°3 au Budget Principal**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Suite au départ d'un locataire au 31 octobre, la collectivité a dû effectuer un remboursement de caution. Afin de tenir compte de cette dépense supplémentaire et de permettre le mandatement des échéances d'emprunts du mois de décembre 2017, il convient de modifier le crédit ouvert à l'article 1641 « Emprunts en euros » comme ci-dessous.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Opération budgétaire	Article budgétaire	Intitulé	BP 2017 (dont reports) - DM 1 ET 2 INCLUSES	Modification	Cumul crédits budgétaires après DM n° 2
Non affecté	1641	Emprunts en euros	383 756,53 €	400,00 €	384 156,53 €
Non affecté	2031	Frais d'études	5 000,00 €	-400,00 €	4 600,00 €
		<i>Total.....</i>			
		<i>.....</i>		0,00 €	

#### **Pas de modifications sur les recettes d'investissements**

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-dessus.

**Commission plénière du 14 décembre 2017** : la commission a pris connaissance du dossier.

*M. VAUCELLE explique que ce mouvement fait suite au départ d'un locataire et à une libération de caution dont le crédit n'était pas prévu au budget.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, modifie le crédit ouvert à l'article 1641 « Emprunts en euros » comme indiqué ci-dessus.

## CM 2017/131 - **Décision modificative n°1 au budget annexe lotissement les Hauts de Keruzanval - RECTIFICATIF**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

La décision modificative n° 1 du budget annexe du lotissement les Hauts de Keruzanval a été soumise à l'approbation du Conseil municipal du 30 novembre 2017.

Afin de tenir compte des obligations qui nous incombent en matière de gestion des stocks des lotissements, la modification de crédit effectuée au compte 7133 « variation des en-cours de production de biens » (+0,10 €) aurait dû être équilibrée non pas par une diminution d'un compte de charge mais pas une contrepassation du compte 3351 « terrains – travaux en cours ».

Il convient donc de modifier la décision modificative comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
	Article budgétaire	Intitulé	BP 2017	Modification	Cumul crédits budgétaires après DM n° 1
	6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	128 059,76 €	11 940,24 €	140 000,00 €
	6045	Achats d'études, prestations de services	9 600,00 €	-6 000,00 €	3 600,00 €
	605	Achat de matériel, équipements et travaux	70 000,00 €	-5 940,24 €	64 059,76 €
042- opérations d'ordre entre sections	7133	Variations des en-cours de production de biens	60 034,61 €	0,10 €	60 034,71 €
		<b>Total.....</b>		<b>0,10 €</b>	

RECETTES					
042- opérations d'ordre entre sections	7133	Variations des en-cours de production de biens	60 034,61 €	0,10 €	60 034,71 €
		<b>Total.....</b>		<b>0,10 €</b>	

Equilibre Recettes /Dépenses..... **0,00 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
	Article budgétaire	Intitulé	BP 2017	Modification	Cumul crédits budgétaires après DM n° 1
040 – opérations d'ordre entre sections	3351	Terrains - travaux en cours	60 034,61 €	0,10 €	60 034,71 €
		<b>Total.....</b>		<b>0,10 €</b>	

RECETTES					
040- opérations d'ordre entre sections	3351	Terrains - travaux en cours	60 034,61 €	0,10 €	60 034,71 €
		<b>Total.....</b>		<b>0,10 €</b>	

Equilibre Recettes /Dépenses..... **0,00 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la rectification ci-dessus à la décision modificative n° 1 du budget annexe lotissement les Hauts de Keruzanval.

**Commission plénière du 14 décembre 2017** : la commission a pris connaissance du dossier.

*Le Maire trouve dommage de devoir repasser devant le Conseil Municipal une modification de ce montant car au final cela coûte plus d'argent à la collectivité en termes de travail et de papiers.*

*Les membres du Conseil Municipal acquiescent.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la rectification ci-dessus à la décision modificative n° 1 du budget annexe lotissement les Hauts de Keruzanval.

## CM 2017/132 - **Tableau des effectifs - Avancements de grades 2017**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Il est proposé au Conseil municipal de rectifier une erreur matérielle sur les tableaux annuel d'avancements de grades des agents de catégorie C (modifications en caractères gras) et de confirmer les dispositions actées lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2017, à savoir une date d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour l'ensemble des agents concernés.

Le Comité technique a donné son accord sur les suppressions de postes découlant de ces avancements de grades le 6 octobre dernier.

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2017 est joint à la présente délibération.

### **Avancement de grade Adjoint administratif principal 2ème classe**

<b>Suppression de postes (après avis du CT)</b>	<b>Créations de postes</b>	<b>Dates d'effet</b>
Adjoint administratif à temps complet	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Avancements de grades  
Adjoint administratif principal 1ère classe**

<b>Suppression de postes (après avis du CT)</b>	<b>Créations de postes</b>	<b>Dates d'effet</b>
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Avancement de grade  
Adjoint d'animation principal 2ème classe**

<b>Suppression de postes (après avis du CT)</b>	<b>Créations de postes</b>	<b>Dates d'effet</b>
Adjoint d'animation à temps non complet (34/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (34/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Avancements de grades  
Adjoint d'animation principal 1ère classe**

<b>Suppression de postes (après avis du CT)</b>	<b>Créations de postes</b>	<b>Dates d'effet</b>
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (22.5/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (22.5/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Avancements de grades  
Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe**

<b>Suppression de postes (après avis du CT)</b>	<b>Créations de postes</b>	<b>Dates d'effet</b>
Adjoint du patrimoine à temps non complet (28/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint du patrimoine principal <b>2<sup>ème</sup> classe</b> à temps non complet (28/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint du patrimoine à temps non complet (28/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint du patrimoine principal <b>2<sup>ème</sup> classe</b> à temps non complet (28/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Avancement de grade  
Agent social principal 1<sup>ère</sup> classe**

<b>Suppression de postes (après avis du CT)</b>	<b>Créations de postes</b>	<b>Dates d'effet</b>
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe <b>à temps complet</b>	Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe <b>à temps complet</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Avancements de grades  
ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe**

<b>Suppression de postes (après avis du CT)</b>	<b>Créations de postes</b>	<b>Dates d'effet</b>
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe <b>à temps complet</b>	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe <b>à temps complet</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2017
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe <b>à temps complet</b>	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe <b>à temps complet</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2017
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (32/35 <sup>ème</sup> )	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (32/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Avancements de grades  
Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

<b>Suppression de postes (après avis du CT)</b>	<b>Créations de postes</b>	<b>Dates d'effet</b>
Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint technique à temps non complet (30.5/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	1 <sup>er</sup> décembre 2017

	(30.5/35 <sup>ème</sup> )	
Adjoint technique à temps non complet (13/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (13/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint technique à temps non complet (24/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (24/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint technique à temps non complet (30/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Avancements de grades**  
**Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

Suppression de postes (après avis du CT)	Créations de postes	Dates d'effet
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (33/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (33/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (34.5/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (34.5/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2017

**Commission plénière du 14 décembre 2017** : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, rectifie une erreur matérielle sur les tableaux annuels d'avancements de grades des agents de catégorie C et confirme les dispositions actées lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2017, à savoir une date d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour l'ensemble des agents concernés.

*Points divers :*

*Le Maire évoque le local de la boucherie. Une personne semble très intéressée, ce serait une première installation mais elle possède beaucoup d'expérience dans le métier et a un beau projet. Il espère que les banques suivront et il n'est pas exclu de prévoir une aide à l'installation.*

*Pour revenir sur le projet d'aménagement du centre bourg le Maire souhaite rappeler que le calendrier est élaboré par Brest métropole. Il prévoit que la commission extramunicipale soit réunie par 2 fois au cours du premier semestre 2018. Une réunion a eu lieu la semaine passée avec les commerçants et le cabinet d'architecte pour que ce dernier recueille leurs doléances. Seuls les élus en charge du dossier étaient conviés. Les enfants des collèges ont également été reçus par l'architecte, les services de Brest métropole et le Maire car ils avaient travaillé de leur côté sur le centre bourg. Le Maire trouve qu'il s'agit bien là de la démocratie participative. Il rappelle également que les habitants ont été interrogés également depuis plus de deux ans par le biais de questionnaires.*

*Le Maire trouve qu'il s'agit de la part de l'opposition d'un déni de la réalité et rappelle également qu'une majorité a été élue en 2014. Ce dossier avance normalement et un travail autour de plusieurs hypothèses doit être fait avant une présentation devant cette commission. Arthur QUÉMENEUR précise que les commerçants vont se voir entre eux et présenter par la suite leurs observations sur le projet.*

*L'objectif étant de redynamiser le commerce local, il est normal que les commerçants aient une place prépondérante dans le projet. Il ne comprend donc pas la réaction du groupe de l'opposition et déplore de ne pas avoir pu leur donner ces explications.*

*Il en profite pour aborder le site internet de l'opposition sur lequel circulent des critiques sur un certain nombre de sujets récurrents, comme les dossiers de demande de subventions. Cela ne devrait pas donner lieu à discussion puisque les explications sont données en séance et en toute transparence.*

*Avant de clôturer la séance le Maire interroge les élus présents sur la possibilité de transmettre les comptes rendus par voie dématérialisée. Les élus y sont favorables à l'unanimité. Les élus de l'opposition seront également consultés. Cette transmission par courriel engendrera économie de papier et gain de temps pour tous.*

*Le Maire souhaite à l'assemblée de joyeuses fêtes de fin d'année.*

*La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 20 février 2017.*

La séance est levée à 19h30.

#### **Délégations au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer certains domaines de compétences au maire, pour la durée de son mandat, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de certaines de ses attributions.

Les membres du conseil municipal ont à leur disposition pour consultation les arrêtés pris dans le cadre de cette délégation à savoir depuis le conseil précédent :

- L'arrêté 2017-11-22 : conclusion d'un contrat de location pour un véhicule Renault Kangoo, groupe DIAC location
- L'arrêté 2017-12-08 : arrêté concernant la réalisation d'un emprunt de 613 000 € auprès du Crédit Agricole.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire, Pierre OGOR.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE" at the top, "22200 FINISTÈRE" at the bottom, and a central emblem.

